

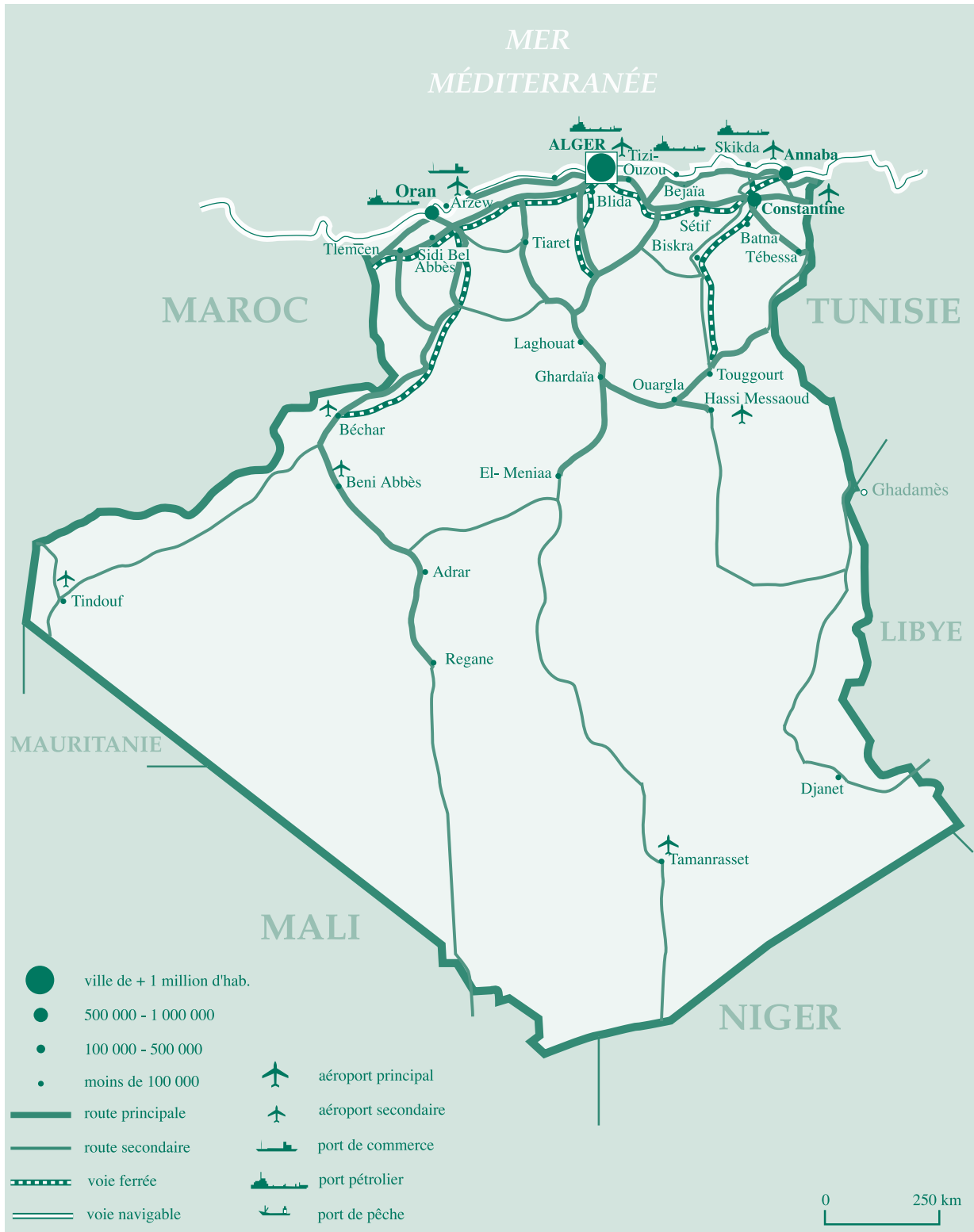
Algérie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 2 382
- Population en milliers (2006) : 33 354
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 7 160
- Espérance de vie (2006) : 72
- Taux d'analphabétisme (2006) : 30.1

Algérie



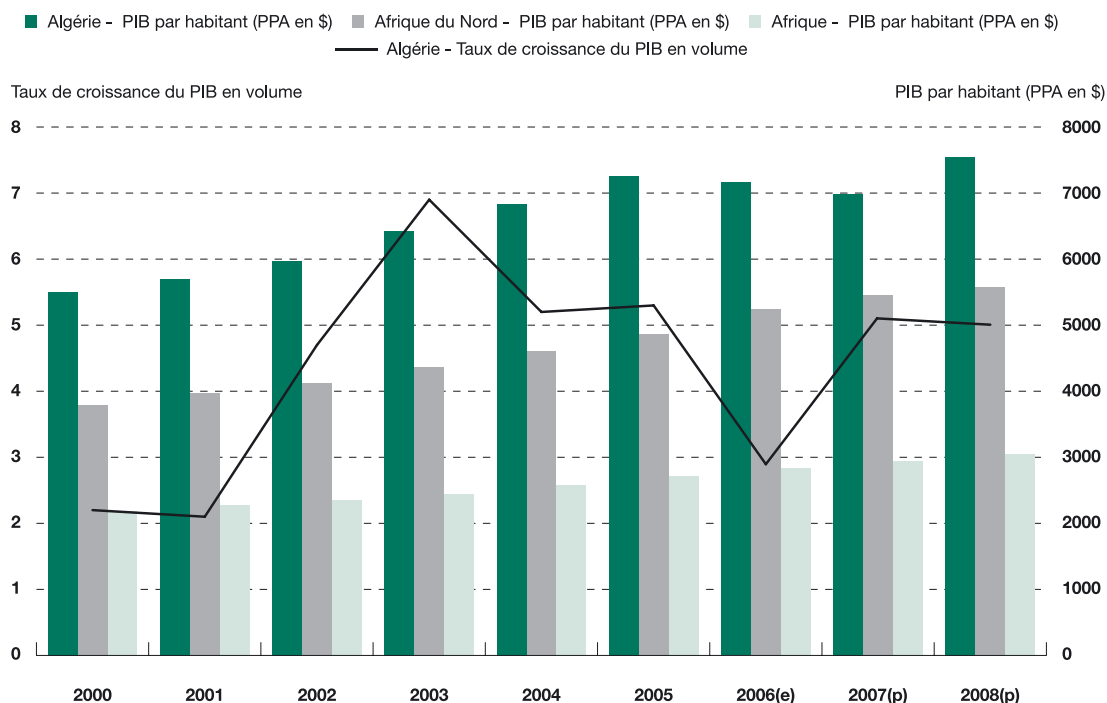
LES RECORDS HISTORIQUES DU PRIX DU PÉTROLE en 2005 ont permis à l'Algérie de consolider nettement sa position extérieure, malgré une progression significative des importations de biens et services. Les finances publiques et la politique monétaire restent toutefois marquées par la prudence. Le prix de référence du pétrole retenu pour l'établissement des lois de finances est toujours fixé à 19 dollars le baril, et l'inflation reste sous contrôle dans un contexte d'expansion budgétaire et de gonflement des réserves de change. De 5.2 pour cent en 2004, le taux de croissance global passe à 5.3 pour cent en 2005, soit 1.6 point de moins qu'en 2003. L'estimation pour 2006 montre un ralentissement d'environ 3 pour cent. Ce net recul résulterait d'une baisse de production des hydrocarbures en raison de problèmes techniques. Bien qu'en

ralentissement, la croissance hors hydrocarbures, selon le Fonds monétaire international (FMI), serait de 4.5 pour cent. Ces chiffres mettent en évidence l'extrême dépendance de la croissance vis-à-vis des hydrocarbures en raison même de leur poids dans le PIB.

Le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-09 devrait améliorer les performances.

L'année 2005 a marqué le début du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Cet ambitieux programme (2005-2009) prolonge l'action du programme de soutien à la relance économique (PSRE) de 2001 à 2004. Le PCSC est doté d'une enveloppe budgétaire de 55 milliards de dollars, à laquelle il faut ajouter quelques 14 milliards destinés

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/336262812434>

au développement des régions des hauts plateaux et du grand Sud. L'action budgétaire entend entretenir la croissance économique, substantielle depuis quelques années, en dotant le pays d'infrastructures adéquates afin d'améliorer le climat des affaires et d'inciter le secteur privé à s'impliquer davantage dans la relance de la croissance.

Les bons résultats macro-économiques ne parviennent pas, cependant, à influencer positivement et durablement la sphère réelle en générant, notamment, une croissance substantielle de l'industrie et une diversification des exportations. La croissance est toujours tirée essentiellement par les services et les hydrocarbures ; ce qui pose le problème de sa soutenabilité à long terme. Bien que la formation brute du capital ait été jusqu'en 2005 sa performance essentielle, le secteur privé n'arrive pas à créer une alternative viable pour une croissance moins dépendante des hydrocarbures. En effet, le secteur privé investit dans le secteur des biens non échangeables (services et BTP [bâtiment et travaux publics]) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à une concurrence étrangère de plus en plus vive avec l'ouverture accrue du pays (accord d'association avec l'Union européenne, adhésion prochaine à l'Organisation mondiale du commerce [OMC], accords d'intégration régionale). De par sa structure (97 pour cent des entreprises emploient moins de 10 travailleurs), le secteur privé aura probablement tendance à s'abriter davantage encore dans ces secteurs et dans l'économie informelle pour échapper aux incertitudes que fait peser l'ouverture. Les ambitieux programmes publics présents et à venir pourraient renforcer cette tendance. Par ailleurs, l'État émergera et s'affirmera durant toute la période du PCSC comme le premier investisseur.

Développements économiques récents

Les hydrocarbures continuent à peser d'un grand poids sur la croissance économique et la macro-économie. Cette forte influence s'exerce par deux canaux : la croissance spécifique du secteur des

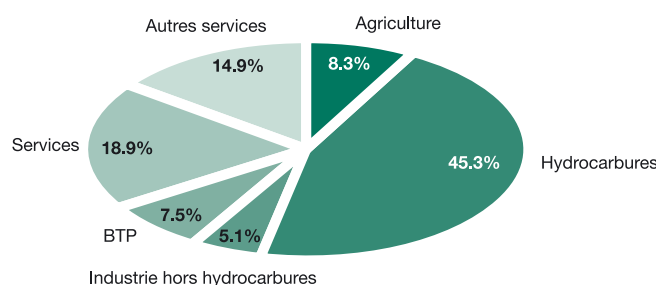
hydrocarbures, compte tenu de leur poids dans le PIB, et la fiscalité des hydrocarbures (plus de 75 pour cent des recettes budgétaire en 2006) qui permet de financer les grands programmes publics générateurs de croissance dans les services, le BTP et la construction.

La part des hydrocarbures dans le PIB a encore augmenté en 2005 en s'établissant à 45 pour cent contre 38 en 2004. La contribution des hydrocarbures à la croissance s'est également accentuée en 2005. Elle est passée à 43.1 pour cent contre 25 pour cent seulement en 2004. La croissance globale du secteur a été de 5.8 pour cent en 2005, pour une croissance du PIB de 5.3 pour cent. La production de pétrole brut a enregistré une croissance d'environ 5.4 pour cent en 2005, due essentiellement à l'expansion de la production des associés de la Sonatrach. Cette production a augmenté de 10.4 pour cent en 2005 en raison de la montée des investissements étrangers dans le secteur. En 2006, cette même production pétrolière s'est néanmoins affichée en légère baisse en raison de problèmes techniques. La part du pétrole brut dans les exportations quant à elle ne cesse d'augmenter au détriment du gaz et des produits dérivés du pétrole ; elle est passée de 22 pour cent en 2001 à 42 pour cent en 2005. La production en volume du gaz reste globalement stable.

Le poids de l'agriculture dans le PIB enregistre un nouveau recul en 2005. Il est de 7.7 pour cent contre 8.3 pour cent en 2004 et 10 pour cent en 2003. Cela est dû au poids croissant des hydrocarbures dans le PIB et à la faible croissance du secteur. Très influencée par les aléas climatiques, l'agriculture a enregistré en 2005 une croissance de 1.9 pour cent contre 3.1 pour cent en 2004 et 19.7 pour cent en 2003. La production céréalière, très sensible à la pluviométrie, est passée de 42.6 millions de quintaux en 2004 à 35 millions en 2005. La production de fruits et de légumes frais conserve néanmoins un niveau appréciable du fait des retombées des programmes de soutien liés au plan national du développement agricole (PNDA).

Le secteur du BTP a contribué au PIB à hauteur de 7.5 pour cent en 2005. Il bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics compte tenu du déficit en logements et en infrastructures de base. Le BTP

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/503483806212>

conserve depuis plusieurs années une croissance remarquable. Elle a été de 7.9 pour cent en 2005, soit 0.4 point de plus qu'en 2004. Le secteur est fortement soutenu par des dépenses d'équipement en augmentation de 31 pour cent en 2005. On a livré 104 905 logements en 2005 contre 81 175 en 2004. Les infrastructures de base et le logement recevront près de la moitié de l'enveloppe financière du Programme complémentaire au soutien de la croissance (PCSC 2005-2009) dont le montant avait été fixé à l'origine à 4 202 milliards de DA. Ce montant a été multiplié par trois depuis. Un million de logements sont prévus dans ce programme. Les investissements dans les grandes infrastructures permettront d'absorber au moins temporairement une part significative de la main d'œuvre en chômage.

En repli relatif, avec 34 pour cent du PIB en 2005 contre 39 en 2004, le secteur des services a connu pour sa part une croissance de 5.6 pour cent, en diminution de 2 points par rapport à l'année 2004, mais supérieure au taux de croissance global. Il contribue de par son poids dans le PIB à près de 24 pour cent de la croissance globale de l'économie et il emploie plus de 53 pour cent de la population totale occupée. La valeur ajoutée de ce secteur est principalement réalisée (à 85 pour cent) par les activités de transports/communications et de commerce/distribution. On note une certaine reprise du tourisme, particulièrement dans le Sahara. On attendait en 2006 plus de 10 000 touristes pour des rentrées en devises de l'ordre de 200 millions de dollars, soit l'équivalent de 25 pour cent des exportations de marchandises hors hydrocarbures.

L'agriculture et l'industrie hors hydrocarbures, qui ne contribue plus qu'à 5.3 pour cent du PIB, sont les secteurs participant le moins à la croissance globale. La croissance du PIB hors hydrocarbures s'est affichée à 4.8 pour cent en 2006, alors que le secteur agricole a marqué une hausse de 4.9 pour cent avec une campagne céréalière de 40 millions de tonnes.

L'industrie hors hydrocarbures clôture toutefois l'année 2005 avec une croissance en hausse : 2.5 pour cent, contre 1.9 pour cent en 2004. Le secteur public a connu un taux de croissance de 3.4 pour cent contre 1.7 pour cent pour le privé. L'activité des industries manufacturières continue à stagner avec une croissance de 0.2 pour cent en 2005. Dans ce secteur, les performances de croissance du secteur privé (2.3 pour cent) sont toutefois très significativement supérieures à celles du secteur public, dont l'activité a baissé (moins 4.5 pour cent).

La composition de la demande fait ressortir l'effort d'accumulation soutenu, avec des taux d'investissement de près de 30 pour cent durant plusieurs années consécutives. En 2005, 30 pour cent du PIB ont été, avec l'augmentation des stocks, consacrés à l'investissement. Néanmoins, l'investissement reste insuffisant au regard des disponibilités d'épargne, qui dépassent 45 pour cent du PIB. En 2005, le taux d'épargne atteint 54 pour cent. L'investissement privé reste peu dynamique du fait d'un climat des affaires encore peu incitatif (problèmes du foncier industriel, du financement bancaire, de la corruption, etc.). Le taux d'investissement devrait se situer au dessus de 50 pour

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	28.8	30.0	6.0	8.7	9.3
Publique	7.5	9.6	8.0	10.0	12.0
Privée	21.3	20.4	5.0	8.0	8.0
Consommation finale	72.8	45.4	3.4	3.9	4.0
Publique	17.8	11.8	4.3	2.7	2.7
Privée	55.0	33.6	3.2	4.1	4.3
Solde extérieur	-1.6	24.5			
Exportations	22.5	48.0	1.6	4.1	3.7
Importations	-24.1	-23.5	5.7	4.5	5.9

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/880001104457>

cent en 2006 et probablement aussi en 2007 compte tenu de l'effort d'équipement qui sera fait dans le cadre du PCSC. Bien qu'en augmentation de près de 7 pour cent en 2005 par rapport à 2004, la consommation globale perd 7 points en pourcentage du PIB en 2005.

en 2005. L'impôt sur le revenu représente près de 2.5 pour cent seulement. Il est davantage supporté par les revenus salariaux que par les autres revenus. La défiscalisation visant à encourager l'investissement national et étranger risque dans le court et moyen terme de renforcer le poids de la fiscalité pétrolière. Le fonctionnement courant de l'État dépend pour près de 55 pour cent de la fiscalité sur les hydrocarbures. Autrement dit, la fiscalité ordinaire couvre 45 pour cent seulement des dépenses de fonctionnement.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Les recettes budgétaires, dont le montant a atteint 3 082 milliards de DA en 2005, continuent à être dominées par les revenus tirés de la fiscalité sur les hydrocarbures. En 2005, la part de ces revenus a été de 76.3 pour cent des recettes budgétaires contre 70.4 pour cent en 2004. Le prix du pétrole est la principale explication de cette structure des recettes. Il a encore atteint des records historiques en 2005. Après être passé d'une moyenne de 28.9 dollars le baril en 2003 à 38.6 en 2004, il a atteint 54.4 dollars en 2005. Cependant, comme tous les pays riches en pétrole, l'Algérie souffre d'une insuffisance structurelle de la fiscalité ordinaire, particulièrement de l'impôt sur le revenu ; ce qui renvoie à la complexité de la fiscalité, au niveau des taux, à l'évasion fiscale, au développement du secteur informel et à la détérioration financière d'un nombre important d'entreprises publiques. Bien que les recettes ordinaires aient progressé de plus de 10 pour cent, leur part relative est passée de 29.3 pour cent en 2004 à 23.5 seulement

Malgré la persistance de la tendance à la hausse du prix du pétrole, les lois de finances sont établies depuis l'année 2000, exception faite de 2002, sur la base d'un prix de référence du baril de 19 dollars. L'excédent des recettes dégagées par rapport à ce prix alimente un Fonds de régulation des recettes (FRR) qui a reçu en cumulé, depuis 2002, 3 046 milliards de dinars, soit un peu plus de 42 milliards de dollars, dont 45 pour cent pour la seule année 2005. On a prélevé sur ce fonds 1 118 milliards de dinars, soit 15.5 milliards de dollars, pour régler le principal de la dette publique. La politique budgétaire restera soutenable dans le court et moyen terme grâce à la croissance économique mondiale qui maintiendra le prix du pétrole à un niveau relativement élevé par rapport au prix moyen de la décennie précédente.

Les dépenses budgétaires se sont accrues de près de 5 pour cent en 2005 ; leur montant s'élève à

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	27.4	37.0	36.2	41.0	41.7	40.1	39.6
Recettes fiscales	11.3	9.6	9.2	8.4	8.1	8.3	8.4
Recettes pétrolières	15.4	26.0	26.0	31.9	32.8	31.1	30.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	31.2	29.2	29.3	29.1	28.7	29.4	29.8
Dépenses courantes	23.7	21.1	21.4	19.5	19.1	18.9	18.4
<i>Sans les intérêts</i>	<i>19.8</i>	<i>18.9</i>	<i>20.0</i>	<i>18.5</i>	<i>18.0</i>	<i>18.0</i>	<i>17.7</i>
Salaires	9.5	7.6	7.3	6.2	5.9	5.9	5.6
Paievements d'intérêts	3.9	2.2	1.4	1.0	1.1	0.9	0.7
Dépenses en capital	7.5	8.1	7.9	9.6	9.6	10.5	11.4
Solde primaire	0.1	10.0	8.2	12.8	14.1	11.6	10.5
Solde global	-3.8	7.8	6.9	11.9	13.0	10.7	9.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/417751387110>

1 971 milliards de dinars. Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de 3.3 pour cent, alors que les dépenses en capital ont augmenté de 8.3 pour cent. En termes de PIB, les dépenses budgétaires totales ont chuté de près de 4.5 points. Les dépenses d'équipements prendront dans le moyen terme une place prépondérante dans les dépenses budgétaires en raison du Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Ce dernier prévoit en effet sur la période 2005-2009 des dépenses d'équipement de 4 202.75 milliards de dinars. Près de 45 pour cent de cette enveloppe seront consacrés aux dépenses pour le développement des infrastructures socio-éducatives (logements, éducation, santé, développement régional) ; 40.5 pour cent iront aux infrastructures de base (transports, travaux publics, secteur de l'eau) et près de 8 pour cent au soutien à l'agriculture. Le budget a dégagé au titre de l'année 2005 un excédent de 13 pour cent, si l'on tient compte de l'ensemble des recettes, et un déficit de 3.5 pour cent si l'on ne tient compte que des seules recettes budgétisées sur la base d'un prix de référence du baril de pétrole de 19 dollars.

L'année 2006 annonce un relâchement de la prudence observée jusque là par les pouvoirs publics en matière budgétaire. Les programmes d'équipement pour la période 2005-2009 porteront les dépenses de l'État à des records inédits. La loi de finances pour 2006 a établi les dépenses budgétaires à 45.9 pour cent

du PIB. La loi de finances complémentaire pour la même année porte ce chiffre à 62 pour cent. L'expansion budgétaire concerne essentiellement les dépenses en capital et, de façon relativement marginale, les dépenses de fonctionnement. En effet, les dépenses en capital devraient atteindre, selon la loi de finances complémentaire pour 2006, 38 pour cent contre 10 pour cent seulement en 2005. Les dépenses de fonctionnement sont établies, pour 2006, à 23.9 pour cent du PIB contre 16 pour cent en 2005. Le déficit budgétaire attendu en 2006, non compris il est vrai le fonds de régulation des recettes, est de 1 908.7 milliards de dinars, soit 7.4 fois supérieur à celui de 2005.

En termes de PIB, ce déficit budgétaire s'établit à 32 pour cent en 2006 contre 3.5 pour cent en 2005. En supposant une stabilité du prix du pétrole et en tenant compte de toutes les recettes au titre des hydrocarbures, le déficit pour 2006 (loi de finances complémentaire) serait de l'ordre de 17 pour cent du PIB. Pour financer le déficit budgétisé, les pouvoirs publics auront recours au fonds de régulation des recettes. Initialement, ce fonds pouvait être utilisé pour régler le principal de la dette publique et pour financer un déficit budgétaire généré par un prix du baril inférieur au prix de référence de 19 dollars. La loi de finances pour 2006 lève cette disposition en autorisant le recours à ce fonds avec, cependant, une limite consistant à sauvegarder un niveau plancher de ressources de 10 milliards de dollars.

Politique monétaire

Depuis 2002, la Banque d'Algérie mène une politique active visant à résoudre le problème de surliquidité essentiellement dû au gonflement des réserves de change. La Banque d'Algérie reconnaît dans son rapport de 2005 que les banques affichent des ratios d'intermédiation bien inférieurs à ceux qu'autorisent les règles prudentielles, compte tenu de la stabilité de leurs ressources. Afin de contrôler la liquidité globale, la Banque d'Algérie a eu recours à la manipulation du taux de réserves obligatoire et à la reprise directe de liquidités. Le taux de réserve obligatoire est passé de 4.25 pour cent en décembre 2001 à 6.25 pour cent puis à 6.5 pour cent en mars 2004, niveau qu'il conserve depuis. Les taux de rémunération liés à ces deux instruments ont été revus en 2005. Les réserves obligatoires sont rémunérées depuis 2005 à 1 pour cent au lieu de 1.25 pour cent auparavant. La Banque d'Algérie a introduit durant le second semestre de 2005 deux nouveaux instruments indirects : « la reprise de liquidités à fréquence trimestrielle » contre un taux de 1.9 pour cent et « la facilité de dépôt rémunérée » contre un taux de 0.3 pour cent. Le premier taux a été porté à 2 pour cent en 2006. Ces différents mécanismes ont eu pour effet d'accroître les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie. Ils sont passés de 361 milliards de dinars en 2003 à 673 milliards en 2004 et 732 milliards en 2005. Sur ces dépôts, 250 milliards de dinars concernent la reprise de liquidités en 2003, 400 milliards en 2004 et 450 milliards en 2005.

Grâce à ces différents instruments, La banque d'Algérie parvient à stabiliser la situation monétaire. La masse monétaire au sens large (M2) a crû en 2005 au rythme de 10.9 pour cent, contre 11.3 en 2004 et 15.3 en 2003. La poussée inflationniste de 2004 (3.5 pour cent) a été résorbée et l'inflation n'a atteint que 1.6 pour cent seulement en 2005, ce qui témoigne de l'efficacité des instruments indirects de la politique monétaire. En juin 2006, l'indice des prix à la consommation n'avait monté au premier semestre que de 0.6 pour cent.

La Banque d'Algérie aura probablement à observer une plus grande prudence compte tenu des hausses de

salaires effectives depuis le second semestre de 2006. Sur le plan de la création monétaire, il faut souligner que le gonflement des réserves de changes a exercé un effet d'éviction sur les autres contreparties de la masse monétaire. Les avoirs extérieurs nets, qui sont devenus la source exclusive de la création monétaire, se sont élevés en 2005 à 4 179.4 milliards de dinars, contre 3 119.2 en 2004, soit une hausse de 40 pour cent. Dans le même temps, le taux de croissance de la masse monétaire, dont le montant s'est élevé à 4 149.9 milliards de dinars en 2005, n'a été que de 10.9 pour cent.

Cette stabilité monétaire s'accompagne d'une politique de « flottement contrôlé » du dinar visant à stabiliser le taux de change réel (TCR) autour de son niveau d'équilibre de long terme. À cet égard, le niveau du TCR de la fin 2003 est considéré comme une référence. Au plan nominal, le dinar s'est légèrement redressé contre le dollar au second semestre 2006 puisqu'il fallait 73.16 dinars pour un dollar au lieu de 73.84 dinars en 2005.

Position extérieure

Le prix du baril, qui est passé d'une moyenne de 38.66 dollars en 2004 à 54.36 dollars en 2005, a permis de conforter encore la position extérieure de l'Algérie. Fin 2005, l'excédent courant a atteint 21.2 pour cent du PIB contre 13 pour cent en 2004, grâce à la balance commerciale. En effet, les exportations (f.o.b.) ont connu en 2005 une hausse de 50 pour cent de leur valeur par rapport à 2004 alors que les importations (f.o.b.) ne se sont accrues que de 9 pour cent en 2005, contre 34 pour cent en 2004. Relativement au PIB, les importations ont baissé de 2 points pour retrouver leur niveau de 2003. En termes réels, les importations ont connu une évolution très similaire à celle du PIB. Au total, la balance commerciale a dégagé un excédent de 26.1 pour cent du PIB. La balance des services connaît une certaine stabilité par rapport au PIB. On peut noter cependant que le montant des transferts de profits et de dividendes est passé de 3.3 milliards dollars en 2004 à 5.35 milliards en 2005, dont 4.74 milliards pour les associés de la Sonatrach. Fin juin 2006, les transferts des associés avaient atteint 2.8 milliards de dollars. Ces transferts exercent une importante influence

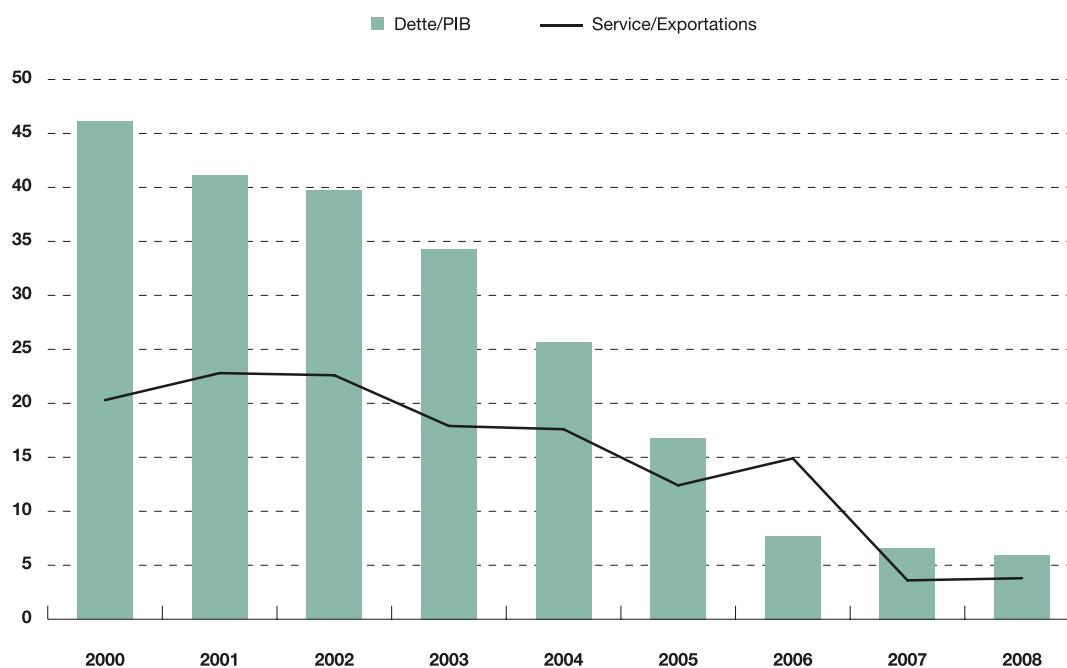
Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	3.1	16.3	16.8	25.7	28.9	26.1	24.8
Exportations de biens (f.o.b.)	21.0	36.0	37.9	45.1	47.5	45.7	44.9
Importations de biens (f.o.b.)	17.9	19.6	21.1	19.4	18.6	19.6	20.1
Services	-3.1	-2.0	-2.4	-2.8	-2.5	-2.3	-2.7
Revenu des facteurs	-4.2	-4.0	-4.2	-5.0	-4.4	-5.7	-5.3
Transferts courants	2.2	2.6	2.9	2.7	2.4	2.3	2.3
Soldes des comptes courants	-1.9	13.0	13.1	20.7	24.4	20.4	19.1

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/788264615245>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/541604417473>

sur la balance courante. En effet, les chiffres du tableau 3 font état d'un creusement du déficit concernant les revenus des facteurs, malgré l'importante baisse des paiements d'intérêts sur la dette suite au paiement par anticipation de presque la totalité de la dette et les entrées substantielles au titre des placements des réserves de change.

Aucun changement ne peut être noté dans la structure du commerce extérieur. Les exportations restent dominées à plus de 97 pour cent par les

hydrocarbures en 2005. Le reste des exportations se compose à plus de 50 pour cent de produits dérivés des hydrocarbures. Du côté des importations, on peut noter la prédominance des biens d'équipement et des demi-produits (49.2 pour cent), et celle des biens de consommation alimentaires et non alimentaires (36.4 pour cent). 57 pour cent des échanges de l'Algérie sont réalisés avec l'Union européenne, avec 58 pour les exportations et 56 pour les importations. Le principal fournisseur de l'Algérie reste la France avec 21 pour cent, suivie par l'Italie et la Chine avec 9 et 7 pour cent

respectivement. Depuis une dizaine d'années, le commerce extérieur tend à se développer plus rapidement avec les régions autres que l'UE. Les importations de produits chinois ont connu une hausse de 45 pour cent au premier semestre 2006 par rapport à la même période en 2005.

Questions structurelles

Développements récents

L'Algérie est perçue comme un pays qui souffre d'un handicap institutionnel. La réforme des institutions tarde à produire ses effets et constitue un écueil pour une croissance économique durable. Les secteurs de la justice et de la finance constituent les entraves essentielles à l'amélioration du climat des affaires.

Sur une sélection de 14 pays appartenant au MENA (*Middle East and North Africa* – Pays d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient), au PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) et exportateurs de pétrole, une étude de la Banque mondiale classe à cet égard l'Algérie entre le neuvième et le dernier rang. L'analyse se base sur la pondération de six critères (responsabilité, stabilité politique, gouvernance, qualité de la régularité, rôle de la loi et corruption). Les critères les plus critiques en Algérie concernent la qualité de la régularité et le rôle de la loi. C'est le secteur de la justice qui est le plus concerné. La communauté des affaires a une confiance limitée dans l'impartialité du système judiciaire, par ailleurs considéré comme lent et inefficace.

La réforme de la justice engagée depuis 2001 a plus ou moins permis l'adaptation du cadre judiciaire algérien aux nécessités d'une économie de marché. Son application souffre d'une insuffisance de procédures, de magistrats qualifiés dans le domaine du droit commercial (notamment le droit des obligations et des contrats) et d'une capacité administrative et technique d'évaluation et de mise en œuvre des décisions de justice. Le renforcement de la capacité technique des magistrats en matière de droit commercial apparaît comme une nécessité.

Le financement est l'autre contrainte majeure du climat des affaires. Un investisseur potentiel doit attendre quatre mois en moyenne pour connaître le sort d'une demande d'un crédit d'exploitation et près de six mois pour un crédit d'investissement. Le recours au financement externe (bancaire et autre) intervient à raison de 25 pour cent dans l'exploitation et à 30 pour cent dans l'investissement. La faiblesse de ces taux révèle celle de la bancarisation de l'économie algérienne et de l'intermédiation bancaire, ainsi que des problèmes relevant à la fois des conditions de l'offre de crédit (fonctionnement du système bancaire et financier) et de la demande de crédit (comportement des entreprises).

Le système de paiement est extrêmement lent ; ce qui incite aux transactions en espèces même pour des montants importants. La moitié de la masse monétaire au sens large est détenue en espèces. L'inexistence d'un marché de capitaux à risque est une caractéristique majeure du marché financier algérien quand on aborde la question du financement de l'investissement. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques préfèrent s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

La profondeur financière (ratio entre le crédit au secteur privé et le PIB) ne dépasse pas 12 pour cent en Algérie contre 140 pour cent en Chine et 100 pour cent pour la Corée et la Thaïlande. Les banques publiques observent un ratio de solvabilité supérieur à la norme prudentielle de 8 pour cent. Selon le rapport de la Banque d'Algérie (octobre 2006), elles pratiquent de fait le rationnement. L'excédent de ressources met en évidence la marge dont disposent les banques pour augmenter le crédit aux entreprises.

De telles insuffisances constituent de fait un terreau pour l'économie informelle qui représente 35 pour cent du PIB. Le handicap institutionnel alourdit le coût de transaction pour les petites entreprises. Et celles-ci auront tendance à se réfugier dans l'informel pour résister à la concurrence de plus en plus intense avec l'ouverture au marché extérieur. Il est clair par ailleurs que les entreprises qui ne déclarent pas le résultat de leur activité ou qui n'en déclarent qu'une partie ont tendance à éviter le système bancaire car il constitue

un contrôle à posteriori. À cela vient s'ajouter le statut de la propriété, qui reste encore dans le giron familial quand il s'agit des petites entreprises préférant largement l'épargne familiale à l'épargne intermédiée.

D'importantes mesures ont été prises. Certaines d'entre elles commencent à être appliquées.

L'ouverture prochaine de 51 pour cent du capital du Crédit populaire d'Algérie (CPA) va améliorer les capacités globales de la place grâce à une diffusion du management et du savoir faire dans le domaine, et, par voie de conséquence, améliorer son attractivité sachant que deux autres banques (la Banque nationale d'Algérie [BNA] et la Banque de développement local [BDL]) sont concernées par la privatisation et l'ouverture de leur capital aux investisseurs étrangers.

Les mesures de modernisation ont commencé à se concrétiser en 2006 par : *i*) la mise en place, en février 2006, du système ARTS (*Algerian Real Time Settlement*) qui permet aux banques d'exécuter, en temps réel, des ordres de virements de gros montant, et *ii*) la mise en route du système de télé-compensation bancaire, en mai 2006.

Depuis peu, le paysage financier des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat s'est enrichi d'un Fonds de garantie (FGAR) et d'une Caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI) pour les PME, dotée de 30 milliards de dinars. Au 30 juin 2006, l'intervention du FGAR a été modeste : 35 garanties apportées pour un montant de 318 millions de dinars, soit un peu plus de 9 millions en moyenne par projet et une couverture de 35 pour cent environ des crédits accordés.

Concernant le capital risque, jusqu'alors absent du paysage financier algérien, un projet de loi s'y rapportant a été adopté. Il est tout à fait conforme aux pratiques en cours dans les pays qui ont une grande expérience en la matière. Les sociétés de capital investissement contribueront à lever les contraintes de financement pour les PME publiques et privées. Ces réalisations sont, cependant, bien en deçà de l'objectif de création de 14 sociétés financières spécialisées. En Tunisie, par

exemple, on compte pas moins de 37 sociétés d'investissement à capital risque (Sicar).

L'accès à l'eau et à l'assainissement

Les ressources en eau dépendent du climat, aride à semi-aride dans le cas de l'Algérie. Elles sont donc peu abondantes et correspondent globalement à 12.4 milliards de m³ pour les eaux de surface et 2.8 milliards de m³ d'eaux souterraines, dont 800 millions de m³ dans le sud (ressources en eau renouvelables). Pour satisfaire la demande en eau des différents usagers (domestiques, industriels et agricoles), des prélèvements sont effectués sur les eaux de surface (barrages, collinaires, fil de l'eau) ou sur les eaux souterraines (forages, puits et sources). L'information concernant les volumes prélevés sur les eaux de surface est relativement disponible. En revanche, les prélèvements sur les eaux souterraines sont mal connus. Ni le secteur de l'agriculture, ni celui des ressources en eau ne disposent de statistiques dans ce domaine.

Il est reconnu par ailleurs que la majeure partie des nappes souterraines du nord de l'Algérie est surexploitée, avec des conséquences très négatives sur le niveau et la qualité de l'eau. S'ajoute le problème de la pollution des nappes par les nitrates, manganèse et chlorures. On constate aussi des intrusions salines dans les nappes phréatiques, en raison de leur surexploitation. Ce phénomène menace toutes les régions côtières. Cette surexploitation se traduit par des rabattements importants pouvant dépasser un mètre par an dans la plupart des nappes (baisse du niveau).

Ce phénomène de surexploitation est la conséquence d'une gestion inefficace des ressources en eau souterraines en raison de plusieurs facteurs: *i*) une progression incontrôlée des forages illicites, *ii*) une connaissance imparfaite des ressources exploitables, *iii*) une insuffisante coordination entre l'agence nationale des ressources en eau (ANRH), supposée connaître les ressources en eau, et les structures chargées de gérer les forages, et *iv*) le difficile arbitrage entre affectation de l'eau pour la consommation humaine et l'agriculture.

Depuis l'indépendance, l'Algérie a construit plus d'une cinquantaine de barrages pouvant régulariser plus de 1.3 milliard de m³ d'eau. Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable est estimé à 58 000 km. Les capacités installées pour traiter les eaux superficielles sont de 570 millions de mètres cubes par an, auxquelles il faut ajouter une capacité de stockage de 5 millions de mètres cubes. Le réseau d'assainissement est de 24 000 km linéaires. Le volume des eaux usées rejetées est estimé à 600 millions de mètres cube par an, dont 550 pour les seules agglomérations du nord. Cette structure est conforme à la structure de la population qui est dominée par une forte concentration (90 pour cent) au nord.

Lors des Assises nationales de l'eau en 1995, les pouvoirs publics ont décidé un certain nombre de mesures dont l'élargissement de la concession au secteur privé national ou étranger. Selon le nouvel article 21 du code des eaux, la concession peut être accordée aussi bien à des établissements et entreprises publics ou des collectivités locales qu'à des personnes morales de droit privé. Le code, modifié et complété par l'ordonnance n° 96-13 du 15 juin 1996, permet aux autorités de tutelle de concéder, en partie ou en totalité, le domaine public hydraulique.

On a créé des Agences de bassins hydrographiques et Comités de bassin (décret 96-100 du 6 mars 1996) chargés de collecter toutes données statistiques, documents et informations sur les ressources en eau, les prélèvements et les consommations. Ils doivent participer aux opérations de surveillance de l'état de pollution des ressources, définir les spécifications techniques relatives aux rejets des eaux usées et aux dispositifs de leur épuration, et sensibiliser des usagers domestiques, industriels et agricoles à une utilisation rationnelle et à la protection des ressources en eau.

Pour permettre à ces agences d'accomplir leur mission, la loi de finances de 1996 a institué des redevances sur la « qualité de l'eau » et « l'économie de l'eau », qui représentent une fraction de la facture d'eau potable, industrielle et agricole (8 pour cent pour les *wilayas* (départements) du nord et 4 pour cent pour les *wilayas* du sud).

Plusieurs acteurs interviennent pour gérer ce territoire scindé en cinq bassins hydrographiques :

- l'Agence nationale des barrages (ANB) est en charge de la mobilisation des ressources à travers la mise en oeuvre des programmes de constructions de barrages et des différents réseaux d'interconnexions (conduites, stations de pompes, stations de traitement).
- l'Algérienne des eaux (ADE), une Epic (entreprise publique à caractère industriel et commercial) créée en 2001, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'ADE est en charge de la distribution et de l'alimentation en eau potable. Elle exerce une autorité directe sur 26 entreprises publiques économiques (EPE), les entreprises publiques de l'eau (EPEAL pour Alger, EPEOR pour Oran) qui constituent les véritables opérateurs de la distribution dans les grandes agglomérations algériennes.
- l'Office national de l'assainissement (ONA), créé en même temps que l'ADE, est une Epic placée sous l'autorité du ministère des Ressources en eau. Il est chargé de *i)* la gestion et l'exploitation des infrastructures d'assainissement, *ii)* lutter contre toutes les formes de pollution hydrique, *iii)* élaborer et réaliser des projets pour le traitement des eaux pluviales, et *iv)* réaliser des projets d'étude pour le compte de l'État et des collectivités locales.
- l'Agence nationale des barrages (ANB) est chargée de promouvoir et de réaliser les investissements planifiés, et de l'exploitation et la maintenance des barrages.

Dans chaque *wilaya*, un directeur de l'hydraulique (DHW) représente le ministère et constitue, en fonction de l'importance des projets, l'interlocuteur principal des entreprises adjudicatrices de marchés publics. Comme dans beaucoup de secteurs d'activités en Algérie, la majorité des entreprises opérantes relèvent du secteur public.

Un ministère des Ressources en eau a été créé en 2000 avec l'objectif d'assurer la tutelle sur toutes les

agences du secteur, afin de coordonner plus efficacement leurs activités et de définir les politiques sectorielles avec une meilleure synergie.

Depuis peu, suite à une relative libéralisation de l'économie algérienne, on assiste à l'émergence de sociétés privées qui font souvent office de fournisseurs des grandes entreprises publiques. La participation du secteur privé est actuellement encouragée par le gouvernement, particulièrement dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, les concessions de type BOT (*build, operate, transfer*) y compris. Des négociations sont en cours depuis fin 2003 avec les opérateurs français Suez et Saur pour la gestion de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau dans les plus grandes villes.

La tarification de l'eau est définie par le décret n° 05-13 du 9 janvier 2005. La tarification des services publics en eau potable et d'assainissement couvre tout ou partie des charges financières liées à l'exploitation, à la maintenance, au renouvellement et au développement des infrastructures hydrauliques. Les tarifs sont progressifs selon la consommation pour les usagers domestiques et uniformes pour les autres catégories de consommateurs. Ils comprennent une redevance de gestion uniforme sur tout le territoire national et une structure tarifaire spécifique à chaque région.

Pour les ménages les tarifs au m³ sont de 1 dinar, 3.25 dinars, 5.5 et 6.5 dinars selon les tranches des quantités consommées. Les administrations sont facturées 5.5 dinars le m³, l'industrie et le tourisme 6.5 dinars.

Les résultats financiers des entreprises de distribution d'eau en Algérie sont faibles. Elles ont accusé de sérieuses pertes financières ces dernières années, avec des marges d'exploitation négatives qui ne font que s'aggraver.

La détérioration de la situation financière des entreprises de l'eau est essentiellement due aux bas tarifs qui ne permettent pas de faire face à la récupération des coûts d'exploitation, au service de la dette et aux nouveaux investissements. Les revenus générés par les

tarifs fixés par l'administration centrale ne couvrent que 70 pour cent des dépenses opérationnelles des entreprises alors que, selon le décret fixant les modalités de la tarification, l'eau devrait être cédée à un prix couvrant les charges d'entretien et d'exploitation des ouvrages et infrastructures hydrauliques, et contribuer au financement des investissements de maintenance et de développement. Les entreprises sont contraintes de demander à l'État une subvention d'équilibre.

Les taux de raccordement à l'adduction d'eau potable (AEP) et au réseau d'assainissement se situaient tous les deux, en moyenne, à hauteur de 85 pour cent en 2002. Les statistiques récentes concernant la nature des sources de raccordement font défaut. Sept logements sur dix sont raccordés au réseau public d'eau potable. Les autres ont recours aux puits, aux sources, aux citernes et autres stockages. La moitié de ces dernières habitations se situent en zones éparées. La dispersion n'est cependant pas déterminante pour le taux moyen de raccordement; seule la *wilaya* de Ain Defla présente un taux inférieur à 50 pour cent, qu'elle cumule avec un retard du réseau d'assainissement. Les écarts par rapport au taux moyen de raccordement au réseau d'assainissement ne sont pas très importants, à l'exception de quelques *wilayas* généralement situées dans le grand sud.

L'objectif du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'eau vise à réduire de moitié : *i*) d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à une source améliorée d'eau potable ; et *ii*) d'ici à 2020 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à une installation améliorée d'assainissement. Ce sont des objectifs accessibles compte tenu des projets en cours dans les domaines de l'hydraulique et de la construction. La capacité d'assainissement des eaux usées dans le moyen terme pourrait être multipliée par quatre grâce à la réhabilitation et la création de nouvelles stations.

Les collectivités locales, chargées de l'exploitation des infrastructures d'assainissement, ont besoin de moyens financiers conséquents pour assurer correctement ce service. Il importe donc d'appliquer

des tarifs permettant à ces communes de payer les prestations relatives à la gestion de l'assainissement. La nouvelle tarification depuis 1996 a eu probablement des effets positifs sur les finances des régies communales qui font encore face à un sérieux problème de recouvrement.

L'aisance financière, grâce à la bonne conjoncture pétrolière, offre une importante marge de manoeuvre aux autorités algériennes pour atteindre l'OMD en la matière au moyen d'importants investissements à consentir pour mettre à niveau l'ensemble des infrastructures, dans un état généralement défectueux, faute de maintenance adéquate.

Contexte politique et développement des ressources humaines

L'action du président Abdelaziz Bouteflika est marquée sur le plan politique par l'objectif de réconciliation nationale, une politique initiée durant son premier mandat (1999-2004). L'année 2006 a été marquée par un nouveau gouvernement dirigé par le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), majoritaire dans les deux chambres. Les dernières années du second mandat du président seront marquées par le PCSC 2005-2009. Initialement estimé à 60 milliards de dollars, ce plan a été réévalué à plus de 140 milliards, une somme considérable pour un pays comme l'Algérie.

Cette enveloppe était presque exclusivement destinées aux infrastructures économiques et sociales. Le développement humain (santé, logement et éducation) devrait connaître une nette avancée: 25.5 pour cent de l'enveloppe sont destinés à l'habitat et au cadre de vie (loi de finances pour 2005), sans compter les effets indirects des investissements dans les infrastructures (22.7 pour cent). Les pouvoirs publics se montrent déterminés à doter le pays de grandes infrastructures économiques et sociales. Des travaux d'envergure concernant l'autoroute Est-Ouest (1 200 km) ont été lancés, ainsi que des travaux ferroviaires sur des distances de voies analogues.

Comparé à la décennie passée, le contexte social global s'est nettement amélioré. Les recettes substantielles de l'État lui ont permis de reprendre un rôle de redistributeur. Les catégories sociales soutenues par l'État sont relativement mieux ciblées qu'à l'époque de l'économie administrée durant laquelle la politique des bas prix était synonyme de rationnement et donc d'inégalité. L'action sociale de l'État s'est située entre 5.5 pour cent et 7.7 pour cent du PIB de 1999 à 2005. En ne considérant que le PIB hors hydrocarbures, ce chiffre passe de 10 pour cent à 13 pour cent sur la même période. Comparé à l'impôt sur le revenu, limité à 2.5 pour cent du PIB, l'action de l'État est très importante. La solidarité est financée en partie par la fiscalité pétrolière.

La croissance économique, tirée par les hydrocarbures, s'est accompagnée, d'après les chiffres de l'Office national des statistiques (ONS) d'une amélioration spectaculaire de l'emploi. La population au chômage se chiffrait en 2005 à 1 474 549 personnes (dont 253 545 femmes), soit un taux de chômage global de 15.3 pour cent, contre près de 30 pour cent en 1999. En milieu urbain, le taux est de 14.8 pour cent, contre 16 pour cent en milieu rural. Les dispositifs d'emploi d'attente au bénéfice des jeunes, le soutien à la création de la micro-entreprise, le Programme de soutien à la relance économique (PSRE) suivi par PCSC, sont à l'origine de cette embellie. Grâce à la réalisation des grandes infrastructures, le gouvernement se donne pour objectif de faire passer le taux de chômage en dessous de la barre des 10 pour cent d'ici 2009. Cette dynamique de création massive d'emplois a peu de chance de se maintenir dans le long terme ; elle est le fait direct ou indirect de l'action budgétaire, qui peine à se faire relayer par une croissance économique générée directement par les entreprises.

Parallèlement, l'augmentation du salaire minimum garanti de 25 pour cent, à partir de janvier 2004, a permis un rattrapage de pouvoir d'achat, compte tenu de la relative modération de l'inflation, et sans compter l'intervention de plus en plus importante de l'État dans le revenu brut des ménages. La part des transferts dans ce revenu est passée de 16.2 pour cent en 1996 à 20.3 pour cent en 2000 et à 23 pour cent en 2004.

En juin 2006, l'État a dégagé une enveloppe de plus de 100 milliards de dinars (1.4 milliard de dollars environ) pour améliorer le régime indemnitaire des salariés de la fonction publique. Cette action permet, par exemple, d'augmenter le salaire minimum dans la fonction publique de 15 pour cent environ.

La consommation des ménages a bénéficié de la revalorisation des salaires et de la chute du chômage. En termes réels, elle a augmenté, sur la période 1990-2003, à un rythme moyen annuel de 3.1 pour cent alors que la croissance démographique a été inférieure à 1.6 pour cent sur la même période.

Le programme de construction d'un million de logements dans le cadre du PSRE, dont une grande partie a déjà été réalisée, a concouru à desserrer quelque peu la contrainte de la demande. Le TOL (taux d'occupation par logement) est passé de 7 personnes à 5.5 entre 1999 et 2004, et il devrait se situer à 5 en 2009 après la réalisation d'un autre million de logements, conformément au PCSC.

L'espérance de vie à la naissance, qui constitue à la fois un indicateur de santé et de développement, a gagné plus de 20 années par rapport à 1970. Elle a dépassé 73 ans en 2005. Elle est estimée à 72.5 ans pour les hommes et à 74.4 ans pour les femmes.

L'analphabétisme, un phénomène qui va de pair avec la pauvreté, concernait en 1998, selon le rapport 2006 du développement humain du Conseil national économique et social (CNES), 34.5 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus, soit plus de 3 millions d'habitants. Ce chiffre a reculé à 2.6 millions en 2005, une baisse peu significative.

Les efforts engagés ne suffisent pas, d'après le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), pour améliorer sensiblement l'indice du développement humain de l'Algérie qui est classée au 102^{ème} rang sur 179 pays en 2006.